

Politique de dons et commandites

1. Notre approche

Étant l'une des principales firmes de génie-conseil au Canada, nous pensons qu'il est de notre devoir d'être un modèle de responsabilité sociale, tout en assurant la pérennité de l'entreprise et le développement économique de nos parties prenantes.

En tant qu'entreprise privée, CIMA+ s'est doté d'une politique de dons et commandites pour faciliter la prise de décision. Plus spécifiquement, cette politique :

- Représente la volonté des actionnaires de **redonner à la communauté** par l'entremise de dons à des organismes à but non-lucratif œuvrant dans des régions où CIMA+ a des places d'affaires.

Nous souhaitons privilégier des projets, des initiatives ou des organismes structurants qui visent l'amélioration de la qualité de vie de la communauté ou permettent l'implication de nos employés sous forme de temps de savoir-faire.

- Constitue une **aide à la sélection de commandites** qui offrent une visibilité dans des secteurs d'activités stratégiques pour l'entreprise, auprès de nos clientèles et marchés cibles.

Les activités de commandite devront permettre de valoriser le savoir-faire de CIMA+ dans ses secteurs d'activité ou de faire connaître notre expertise en développement durable.

2. Principes directeurs

Cette politique de dons et commandites vise à :

- Fournir un cadre de décision et de gestion, en assurant le respect des principes de transparence, de rigueur, d'équité et d'intégrité.
- Faire connaître aux organismes demandeurs les critères de sélection, et les créneaux supportés dans un souci de transparence, afin de bien identifier les demandes admissibles.
- Permettre de sélectionner des dons dans les créneaux soutenus par CIMA+, soit : la santé, l'éducation, la recherche, l'environnement et la vie communautaire.
- Permettre de sélectionner des commandites qui correspondent à la stratégie de développement d'affaires de CIMA+, tout en offrant une visibilité avantageuse dans ses créneaux d'expertise, soit : bâtiment, énergie, environnement, gestion de projet, industrie, infrastructures, systèmes de communications, et transport.

3. Définitions

Don

Le don est une contribution à caractère philanthropique, versée en argent, en produits ou en services à des **organismes à but non lucratif** œuvrant dans les créneaux supportés par CIMA+. Le don exprime essentiellement les valeurs et l'engagement social et environnemental de CIMA+ et n'est pas associé à un quelconque retour sur l'investissement.

Commandite

La commandite est un partenariat acquis par un investissement en argent, en produits ou en services, avec des organismes œuvrant dans les créneaux supportés par CIMA+. Elle est assortie d'une visibilité qui contribue à l'amélioration du capital de la marque et au positionnement de CIMA+. Elle peut permettre à CIMA+ d'obtenir un retour sur son investissement, à plus ou moins longue échéance.

Le don ou la commandite doit être conforme au Code d'éthique de CIMA+, art. 2, c'est-à-dire :

- Ne peut être considéré comme un pot-de-vin ou un avantage en contrepartie d'une faveur ou d'un traitement pouvant être perçu comme préférentiel
- Doit respecter le cadre légal et déontologique auquel sont soumis CIMA+ et ses ingénieurs (*notamment en ce qui a trait aux conflits d'intérêts réels ou potentiels*)
- Ne peut d'aucune façon entacher la réputation de CIMA+ ou de son personnel

4. Admissibilité en matière de dons

Pour qu'une demande de don soit considérée, l'organisme demandeur doit respecter les critères suivants :

- Représenter les valeurs sociétales ou environnementales soutenues par CIMA+
- Être inscrit au registre des organismes de bienfaisance
- Émettre un reçu fiscal de charité
- Être capable de démontrer sa santé financière, incluant son ratio de frais de gestion
- Soumettre une demande complète au moins six semaines avant la tenue de l'événement

Exclusions :

- Une demande provenant d'un parti politique ou d'un candidat à une élection
- Projets liés à un groupe religieux ou à un groupe de pression
- Des projets pour soutenir un individu
- Une demande d'un organisme qui reçoit des fonds de Centraide, puisque nous appuyons déjà cet organisme
- Toute demande provenant de l'extérieur du Canada, ou qui vise des communautés hors du Canada

5. Admissibilité en matière de commandites

Pour qu'une demande de commandites soit considérée, l'organisation ou l'activité doit respecter les critères suivants :

- S'inscrire dans l'un des secteurs d'expertise de la société
- Offrir un rayonnement auprès d'une masse critique de gens
- Contribuer à la notoriété positive de CIMA+
- Être capable de démontrer sa santé financière
- Soumettre un plan de visibilité au moins six semaines avant la tenue de l'événement